



**VERSAILLES**

# *Porchefontaine* *Conseil de quartier*

**Conseil de quartier du 9 novembre 2010**  
**COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit, Michel Lefèvre,  
Conseiller municipal membre de l'opposition : Danielle Legué

Collège des associations

Arielle Breyer-Damery pour la PEEP, Xavier Barthes pour Fontaine de Gaïa, Stéphane Chambris de l'association des commerçants de Porchefontaine ACAPV, Hélène Schutzenberger pour VEI, Bernadette Perrutel pour Sesakinoufo

Collège des habitants

Antoine Divan, Jehan-Philippe Leroy, Jean-Paul Neveux, Laure Dispan de Floran, Isabelle Lallemant, André Montialoux, Francis Flamand

Collège des personnes désignées

Pierre Arnaud, Marie-Christine Claraz, Janine Meurin, David Crépy, Thomas de Wailly, Tanguy de La Laurencie.

Absents excusés

Bernard Jacob, Christian Rey-Renaux, Marie-Madeleine Hooge, Francis Naudin, Caroline Prouff, Simone Prost, Dominique Walgraeve, Xavier Bloch pour l'ALEPP.

Absents : Nicolas Etiévant, Julie Axisa, Madame Bonnafond pour SOS Victimes 78.

Invités présents : Katy Vanstaevel, Directrice de la Maison de Quartier, Claude Dutrou, co-auteur du livre Sept siècles de l'histoire de Porchefontaine, Marie-Jo Jacquey de l'Echo des Nouettes, Camille Compas, architecte, François Lambert, Conseiller municipal.

- :- :-

Le compte rendu du Conseil du 14 septembre est adopté.

## 1) La fête du 18 septembre 2010

Martine Schmit remercie les membres du Conseil, et tout particulièrement ceux de la commission d'organisation, pour leur concours actif à la réussite de l'inauguration du jardin du square Lamôme. De l'avis de tous, la fête était de qualité et a réuni de nombreux habitants du quartier (estimation du nombre de personnes présentes dans la salle Delavaud : 250).

Elle propose que le square reçoive un nom et demande qu'une commission se charge d'y réfléchir. Plusieurs membres du Conseil suggèrent d'organiser un référendum avec les enfants du quartier.

Un membre de la commission espaces verts propose d'aménager la partie visible de la balustrade afin d'éviter que les habitants ne croient que le jardin est fermé, alors que la grille est bien ouverte.

Il est fait part de deux autres remarques d'habitants : l'été l'ensoleillement est trop important ; et les marches qui ne sont pas annoncées peuvent être dangereuses pour des personnes malvoyantes. Cette seconde remarque fera l'objet d'une demande auprès des services compétents.

Il est signalé que le jardin est resté fermé quelques jours, la poignée d'ouverture ayant disparu. Elle a été rapidement remplacée. La plantation des rosiers devrait être effectuée en novembre et celle des arbustes en décembre.

## 2) Présentation du mémoire « L'histoire du lotissement insalubre de Porchefontaine »

Camille Compas, qui avait été reçue par le Conseil de quartier dans le cadre de ses recherches, présente le mémoire d'architecture qu'elle a réalisé sur Porchefontaine. Ce mémoire était ciblé sur la période 1900-1930 et associait l'histoire du quartier à l'évolution des lotissements insalubres en France et à Versailles. Porchefontaine a constitué un exemple de cette histoire. Les sources utilisées ont été celles des Archives Municipales très riches, notamment avec le compte-rendu des relations entre les associations d'habitants et la mairie. La bibliographie utilisée était également composée du livre d'Annie Fourcaut : «La banlieue en morceaux» et du livre de Claude Dutrou et Pierre Chaplot « Sept siècles de l'histoire du quartier de Porchefontaine ».

Les parties du mémoire :

### I. La constitution de Versailles ou les premières opérations de lotissement (1632-1830)

### II. Porchefontaine, l'histoire du lotissement et la lutte contre l'insalubrité (1878-1950)

1. Porchefontaine avant le lotissement, un territoire en marge de la ville (XIII<sup>e</sup> siècle-1871)
2. La constitution du lotissement (1878-1900)
3. Le lotissement insalubre (1900-1928)
4. La constitution de l'association et l'aide de l'état à travers la loi Sarraut (1928-années 1950)

Lors de la création du lotissement de Porchefontaine par MM Sommier et Déroisin (à partir de 1879) les habitants du quartier ont en charge l'aménagement et l'entretien de la partie de rue au devant de leur propriété. Dans l'incapacité d'entretenir la voirie de leur quartier (population ouvrière), les habitants décident de faire classer les rues de Porchefontaine dans la voirie communale pour se décharger de cette obligation. La mairie exigeant la viabilisation avant le classement, les habitants vont utiliser la loi Sarraut (15 mars 1928) qui institue une subvention d'Etat pour la viabilisation des quartiers « défectueux ». Les rues furent finalement classées entre 1930 et 1931. Il n'existait pas de raccordement à l'eau potable avant 1928.

Mademoiselle Compas accepte que son mémoire soit inséré au fond de la bibliothèque et propose une version PDF qu'elle transmettra à Martine Schmit.

L'une des perspectives d'ouverture de ce mémoire permet de s'interroger sur le type de population qui a acheté les terrains de Porchefontaine. Une comparaison pourrait être effectuée avec les quartiers Nord de Versailles destinés à une population plus aisée...

### 3) Aménagement de l'avenue de Porchefontaine

Les commissions « Environnement-Espaces verts » et « Circulation », après l'envoi d'un constat circonstancié relatif aux questions de circulation et de sécurité de cette avenue, accompagné d'un cahier des charges, ont rencontré les services techniques de la voirie le 15 septembre. Un avant-projet leur a alors été présenté par le service.

. Constat :

- grande densité de la circulation automobile et de la circulation vélo à certaines heures de la journée ; étude en 2004 : 6 500 – 7 500 véhicules par jour.
- circulation dangereuse dans le sens de la montée.
- circulation piétonne importante côté gare, faible de l'autre côté ; pour se rendre à la gare RER les 1 300 personnes environ qui la fréquentent y viennent à pied (91%) et 1% à vélo.
- chaussée et trottoirs étroits.
- quel sera impact de l'ouverture de l'A86 ?
- nécessité d'aller vite sur ce dossier.

. Objectifs : créer une piste cyclable pour sécuriser la circulation vélo sur cette avenue, dans le sens de la montée, en conservant de vrais arbres et en préservant le maximum de places de stationnement.

. Contrainte : ne peut rien aménager sous le pont si l'on veut conserver les places de stationnement.

La réunion des commissions Aménagement et circulation a retenu deux propositions :

- 1<sup>er</sup> proposition : remodelage complet de la chaussée et des trottoirs ; coupe de certains arbres ; les voitures se garent entre les arbres (descente et montée). Création d'une bande cyclable sur le trottoir en montée ; gain de 3 places de stationnement ; la bande cyclable est sécurisée. Coût élevé, estimé à 670 000 €TTC du fait du déplacement du mètre linéaire de bordure de trottoir, coût qui risque de peser sur d'autres projets d'aménagement nécessaires à Porchefontaine.

- 2<sup>ème</sup> proposition : remodelage du trottoir côté gare ; décalage de la chaussée côté gare, et insertion d'une piste en montée ; les voitures se garent entre les arbres ; muret de séparation de 30 cm de large protégeant une piste cyclable sécurisée sur la chaussée, conservation du trottoir de l'autre côté ; perte de 5 places de parking (sauf à optimiser). Coût : 310 000 €

Problème : les enfants à vélo risquent de heurter le muret. Les commissions proposent un aménagement pour rendre le « muret » visible (plus haut) : barrières avec bacs à fleurs et/ou pergolas, plus visibles pour empêcher les voitures de circuler et plus esthétiques. On peut imaginer un muret (haut) avec des bords arrondis et non anguleux.

La discussion s'engage. Est posée la question de l'optimisation des feux du haut de l'avenue ainsi que l'étude d'une piste cyclable le long de la voie ferrée en bordure de la Roseraie.

Vote du Conseil :

- 1<sup>ère</sup> proposition : 3 voix
- 2<sup>ème</sup> proposition : 15 voix, adoptée
- 3 abstentions.

#### 4) Compte-rendu de la permanence du 9 octobre

Beaucoup de visites vraisemblablement parce que la permanence s'est tenue dehors.

- Une infirmière, recherchant activement un local professionnel dans le quartier, demande l'aide du Conseil de quartier.

Plusieurs locaux ont été identifiés et ont fait l'objet de demandes auprès du Service Développement Economique.

- Une habitante du 115 avenue de Paris se pose des questions sur l'utilité du Conseil de quartier. Elle a de nombreux sujets de mécontentements : pourquoi la salle de bridge a-t-elle été supprimée en 1975, faisant également remarquer que tous les seniors ne sont pas adeptes du thé dansant ; ceux-ci n'ont pas accès à l'informatique ; il n'y a ni boucherie ni mercerie ; le bâtiment de la poste est obsolète ; les bus ne sont pas suffisants et les tunnels sont sombres et sales.

La Directrice de la Maison de quartier rappelle que les locaux de la Maison ont été inaugurés en 1987. Elle précise qu'en 2008, une personne a proposé ses services bénévoles pour animer un après-midi belote, tarot. Un sondage a été effectué. Deux personnes seulement ayant manifesté un intérêt, l'atelier n'a pas été ouvert. En revanche, un groupe de 4-6 personnes âgées vient tous les mardis pour jouer aux cartes et autre scrabble ensemble.

Elle souligne qu'il y a beaucoup d'autres activités que le thé dansant comme l'atelier brico déco (mardi après-midi), les mercredis de Porchefontaine (après-midi), l'atelier mémoire (mercredi matin), ping pong (lundi et mardi après-midi), le yoga et toutes les manifestations qui se déroulent dans la salle Delavaud (loto, théâtre, danse, vidéo projection de voyages...), sans oublier les séjours, sorties et autres repas (de quartier par le CLAP et repas du Maire) ainsi que toutes les activités des associations (yoga, Qi gong, Réseau d'échanges de savoirs, cuisine avec l'ALEPP....) et invite à passer à la Maison de quartier pour un accueil plus personnalisé.

En ce qui concerne les commerces évoqués manquants, la Présidente indique que la Mairie n'a, malheureusement, reçu aucune demande de recherche de locaux dans le quartier de la part d'un boucher ou pour une mercerie.

Elle précise qu'en ce qui concerne la propreté des tunnels le service propreté procède régulièrement à l'enlèvement des graffitis sous le tunnel rue Y Le Coz, que le jeudi il est nettoyé en ajoutant désinfectants et désodorisants car il est vrai que tant les animaux que les humains, hélas, l'utilisent comme urinoir. Il en va de même pour le tunnel sous la rue du Pont Colbert en haut de la rue Y Le Coz, qui maintenant sert de dépotoir pour toutes sortes de choses ; ainsi le service a indiqué avoir sorti, le 3 novembre, 3 sacs de morceaux de carrelage, sans compter les excréments humains.

- Une Habitante de la rue Y Le Coz déplore de trop nombreux hélicoptères très bruyants dans le ciel ... : Ce dossier est en cours.

- Un habitant du 158 avenue de Paris constate que l'avenue de Paris, entre les octrois et Viroflay, est laissée à l'abandon : manque d'entretien, crottes de chiens, dépôt sauvage d'encombrants et demande s'il serait possible d'installer des ralentisseurs car les voitures utilisent les contre-allées pour éviter les embouteillages et passent à grande vitesse au raz des entrées d'immeubles !

La Présidente rappelle que les ralentisseurs sont source de nuisances sonores importantes, en particulier au raz des façades. Les services, contactés, vont examiner :

- la possibilité de mettre en place des chicanes mais qui pénalisent le stationnement,
- la possibilité d'inverser le sens de circulation afin d'éviter l'utilisation des contre allées comme voie permettant d'éviter les embouteillages.

- Une résidente de la rue l'Etang demande quand les travaux de réfection de la voirie et d'enfouissement annoncés auront lieu ?

La rue de l'Etang était effectivement prévue dans le programme supplémentaire de financement de l'enfouissement par le Conseil Général et la Ville est consciente de son état. Cependant, compte tenu de la vétusté de l'assainissement dans cette rue les deux opérations sont indissociables et les budgets ne sont pas suffisants en 2011.

Pour notre quartier, il est prévu :

- d'enfouir les réseaux et de refaire la voirie sur la rue Racine (canalisation gaz très vétuste que GDF doit remplacer)
- d'enfouir les réseaux et de refaire la voirie rue de la Chaumière (réfection de l'assainissement prévue mais par l'intérieur)
- d'enfouir les réseaux et de refaire la voirie rue Saint Michel (assainissement déjà réalisé).

- Un résident des Cisterciens indique que la chaussée de la voie MiCis, qui semble être une voie municipale, est complètement défoncée et demande s'il est possible d'en envisager la réparation ?

Après vérification, cette voie fait bien partie du domaine public, les travaux de petit entretien ont été effectués dans les semaines suivant la tenue de la permanence.

- Une habitante de la rue Rémont : Bravo pour la création du passage Ploix, très utile et agréable. Cependant, des « mecs louches », visiblement alcoolisés, ont été vus, à plusieurs reprises par des jeunes utilisant cette voie, au niveau du terrain de boules. Les familles hésitent donc à faire emprunter le passage par leurs jeunes pour leurs déplacements.

Informé, le Maire adjoint en charge de la sécurité a demandé aux services de police de renforcer les patrouilles.

- Une habitante de la rue Saint Bernard signale l'isolement dont sont victimes les personnes âgées de cette résidence en matière de transport en commun (impossible de revenir avec un caddie chargé de courses, l'arrêt du B est bien trop loin !). Elles souhaitent d'ailleurs mettre en place une pétition. Serait-il possible d'augmenter la fréquence du bus Z ou de faire venir certains bus B dans la journée jusqu'au Pont Colbert ?

L'idée de petites navettes pourrait idéalement prendre sa place dans ce cas. Une demande à Phébus a été faite.

Il est précisé que les demandes ne concernant pas la Ville (mais la Poste par exemple) sont prises en compte mais que la Ville ne peut répondre à leur place.

Bilan de la permanence du 9 octobre établi par le groupe :

- La permanence ne sert que si elle est visible. Il faut s'installer, dans la mesure du possible, devant l'entrée de la maison de quartier et afficher à l'avance dates et horaires qui par ailleurs figurent dans chaque édition du magazine Versailles

- Il faudrait que des membres du Conseil s'engagent tous davantage sur ces permanences qui ont lieu le deuxième samedi de chaque mois de 10 heures à midi. Idées lancées : établir un tableau à l'avance ? utiliser un cahier conservé à l'accueil de la Maison de quartier ?

## **5) Questionnaires SNCF**

Des réponses arrivent encore. Le dépouillement va commencer. Environ 1 000 questionnaires ont été distribués dans les rues bordant les voies ferrées. On est proche d'un taux de réponses de 20 %. Il y a autant de riverains consultés qui habitent en maisons qu'en immeubles. La rue Pierre Curie répond fortement, la fin de la rue Yves Le Coz, les rues de Condé et de Turenne également. Les réponses sont sérieuses et de qualité, elles concernent principalement la végétation et le bruit. Prochaine réunion de travail : mardi 16 novembre.

Rappel de la réunion publique : samedi 27 novembre à 11 heures à la maison de quartier.

## **6) Intervention de François Lambert, conseiller municipal, en charge des réseaux**

Antennes relais : Free Mobile va s'installer en 2011 sur le territoire communal. La mairie veillera aux conditions de cette installation, compte tenu de l'importance du nombre d'antennes relais sur la ville (plus

de 25 sites). Il est essentiel que les opérateurs mutualisent leurs moyens en utilisant les installations existantes.

La ville leur a demandé de mesurer leur taux d'émission et les fait vérifier par des organismes agréés indépendants aux frais des opérateurs.

Assainissement : Une petite catastrophe écologique s'installe actuellement en France à cause des lingettes que leurs utilisateurs jettent dans les toilettes. Sur l'ensemble du territoire français, le jet de lingettes dans les toilettes pose d'énormes problèmes de traitement dans les usines d'épuration. Leurs fibres, non tramées, se délitent, passent au travers des systèmes de dégrillage puis viennent colmater l'ensemble des mécanismes et systèmes de traitement biologique. Pour un bon nombre d'usines, il a fallu s'équiper à la hâte de moyens supplémentaires, coûteux, pour tenter de lutter contre ce fléau.

A l'échelle de notre pays, ce geste a consommé et va consommer une somme d'argent public considérable. Il faut absolument et rapidement faire cesser cette pratique. A Versailles le coût pour « Le Carré de Réunion » est de l'ordre d'un million d'euros pour l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat Mixte d'assainissement de Versailles (SMAROV).

Merci à tous de diffuser largement cette information.

## 7) Informations- Réponses aux questions

- Monsieur Sylvain Loebbe ayant quitté le Conseil municipal ne fait donc plus partie du Conseil de quartier. Il est remplacé par Madame Danielle Legué.

- Bus B : Il a été récemment décidé de fixer le terminus place Louis XIV. Les plans, en cours de réalisation, devraient être présentés au prochain Conseil, pour avis. D'ores et déjà l'implantation d'un arrêt le long de la place du marché, au niveau des barrières existantes, à distance réglementaire du feu, est prévu. Il remplacera l'arrêt provisoire actuel et devrait être réalisé prochainement. L'arrêt du B sur la rue Coste a été supprimé.

L'objectif est de réaliser les travaux début 2011 sous réserve du financement du STIF.

. Plaque du square Lamôme : sera remise en place dans les prochains jours.

. Interventions SEVESC : pour la suppression des branchements en plomb sont prévues à partir du 22 novembre pour 4 semaines rues Augusta Holmes, Berthelot, Rémont et Corneille entre Le Coz et Rémont.

. Enfouissement des réseaux rue Racine (entre les rues Yves Le Coz et A Sarrault).

Les travaux de remplacement de la canalisation de Gaz et d'enfouissement des réseaux aériens se feront en tranchée commune, afin de limiter les ouvertures successives de tranchées. (montant estimé des travaux d'enfouissement : 171 000€ TTC - montant estimé des travaux de rénovation de la voirie : 233 000 €TTC)

Dans une première phase, ces travaux se dérouleront entre la rue Yves Le Coz et le n° 40 de la rue Racine :

- . du 22 novembre au 18 décembre : l'entreprise SATELEC opérera l'enfouissement des réseaux ; ces travaux d'enfouissement se situeront en limite du trottoir et de la voirie, côté pair).
- . du 22 novembre au 23 décembre : les entreprises Ouvrard et LNPP opéreront pour le compte de GDF.

Une interruption de chantier est prévue à compter du 24 décembre durant la « trêve des confiseurs » (les tranchées seront remblayées durant cette période).

Dans une seconde phase, ces travaux se dérouleront entre le n° 40 de la rue Racine et la rue Albert Sarrault :

- . du 03 janvier au 18 février : SATELEC opérera l'enfouissement des réseaux ; ces travaux d'enfouissement se situeront sous trottoir, côté impair.
- . du 03 janvier à la fin février : les entreprises Ouvrard et LNPP opéreront pour le compte de GDF.

Concernant l'éclairage public, les consoles actuelles étant récentes (environ 1 an et demi) ne seront pas remplacées ; en revanche l'éclairage sera amélioré par l'installation d'un point lumineux supplémentaire.

Les travaux de voirie, opérés par EUROVIA, devraient suivre immédiatement à compter de fin février/début mars, pour 3 semaines (sous réserve des conditions climatiques du moment). Ceux-ci consisteront en un réaménagement à l'identique de la voie (reprise des bordures, rénovation complète des trottoirs, structure de chaussée et couche de roulement), avec toutefois, une amélioration du trottoir au niveau du carrefour Yves Le Coz /Racine qui sera traité en courbe au lieu des « pans coupés » actuels (ceci de façon à élargir les trottoirs à cet endroit, et réduire ainsi la longueur de traversée du passage piétons tout en incitant les véhicules à ralentir leur vitesse à l'entrée de la rue Racine. La mise aux normes des passages piétons pour les personnes à mobilité réduite, sera également traitée lors de ces travaux.

Durant l'ensemble des travaux, la rue Racine sera fermée à la circulation, hormis l'accès des riverains, crèche et véhicules de secours (pendant les travaux de rénovation de la voirie l'accès des riverains ne sera pas possible en journée (de 8h à 16h30) pendant deux journées consécutives, c'est à dire pendant les travaux de rabotage et de mise en œuvre des enrobés. Les riverains seront informés préalablement des dates précises, par l'entreprise, afin de prendre leurs dispositions pendant ces deux journées.

Un trottoir sera maintenu libre d'accès, en permanence durant les travaux. Fin prévisionnelle des travaux de voirie semaine 12 (sous réserve des intempéries et sujétions imprévues de chantier).

. Horaires passage Ploix-Chantiers : ils sont affichés.

. Ouverture parking boulevard de la Reine : 8 ou 9 novembre ; la circulation des bus reprendra sur cet axe le 10.

## **8) Questions diverses**

Permanence du 13 : Janine Meurin, Michel Lefèvre, Christian Rey Renaud, Xavier Bloch.

Permanence du 11 décembre : Martine Schmit, Jean-Paul Neveux.

Des membres du Conseil rappellent que l'absence régulière de certains membres est fort regrettable et soulignent qu'un apport d'énergies nouvelles et motivées serait profitable pour remplacer les personnes qui ne viennent jamais.

Fin du conseil : 23 h 05